

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUE, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 31 décembre 1844.

REVUE DE L'ANNÉE.
INTÉRIEUR.

Il y a dans l'histoire des peuples des époques de grandeur, d'éclat, qui laissent de profonds souvenirs dans la mémoire des hommes. L'année qui finit s'en va comme un grain qui tombe sans bruit dans le sable pour ne remonter jamais, comme un petit gravier que roulent les flots avant de le confondre avec ceux qu'ils ont déjà entassés sur les rives. L'année finit au milieu de la misère du peuple chassé des ateliers par le manque de travail, mourant de faim au milieu des fêtes et des joies qui commencent; elle est marquée par une lutte entre la royauté et la bourgeoisie. Mais, hélas! la misère du peuple revient à des époques si fréquentes, si rapprochées, que l'histoire confondra les jours qui viennent de s'écouler avec tant d'autres déjà marqués par ses douleurs; la lutte entre le pouvoir et les bourgeois a été sourde et sans gloire, ce n'est qu'une phase ordinaire de l'histoire des nations.

Cette année meurt chargée de bien des fautes. Dès le commencement, le pouvoir engage un combat acharné contre la presse, sans laquelle le trône de Charles X serait encore debout; les fonctionnaires la traînent devant les tribunaux; les juges la condamnent quand les jurés l'ont acquittée, et donnent ainsi la preuve de la division qui existe entre le pays et le pouvoir. Ce n'est pas assez que les arrêts de Limoges et de Douai inaugurent une législation nouvelle; un journal est traîné sur les bancs de la cour des pairs, et les révélations de M. Isambert divulguant à la tribune la manière dont on crée les jurés probes et libres n'empêchent pas qu'un journal radical ne soit condamné à la prison et à l'amende. La proposition de M. de Golbery de créer une presse gouvernementale répandant par toute la France les étranges théories de nos ministres est repoussée par la chambre; on s'en vengera. On s'était borné à frapper les écrivains, à refouler la pensée; on s'efforce de briser le bras qui est l'intermédiaire entre cette pensée et les masses; les imprimeurs sont mis en cause et condamnés; un journal est brutalement supprimé; les presses succursalistes sont poursuivies; on pèse sur la pensée, la lumière du monde, afin de l'arrêter dans son essor, d'en empêcher le rayonnement.

Le pouvoir fait bon marché de l'honneur de la France; la question du droit de visite surgit, le cabinet défend l'Angleterre, la chambre défend le pays, et dans cette lutte on reconnaît l'origine de tous deux. Écoutez le ministère se débattre contre la nation qui s'indigne: il parle peu des esclaves, de leur sort; ce qui l'occupe, c'est d'établir la suprématie de nos ennemis; il ne cède que lorsque l'opinion publique se manifeste de manière à ne pas permettre qu'on oublie sa puissance.

Si la résolution de la chambre, si la pensée de la majorité de la France avaient eu pour but de favoriser le commerce des esclaves, il faudrait plaindre notre pays si généreux, si plein de philanthropie, qui rétrograderait aujourd'hui. Mais il n'en est rien; la France veut qu'on abolisse l'affreux trafic des esclaves, mais elle veut qu'en défendant les droits de l'humanité, on maintienne aussi l'honneur du pays, qu'on ne livre pas son commerce à des rivaux. Tout se tient dans l'émancipation de l'humanité; seulement ce sont les maux les plus grands qui frappent les premiers l'imagination des hommes. C'est à ces maux qu'ils s'attaquent pour les détruire; mais ensuite il est impossible que ceux qui sévissent autour d'eux ne frappent point leurs regards et qu'après avoir affranchi l'esclave ils ne songent pas à l'amélioration du sort du prolétaire.

Il n'y a qu'un moyen d'arrêter chez nous l'exploitation de l'homme par l'homme. Qui donc y songe sérieusement? Quelques économistes seuls. Quant au pouvoir, quant à la chambre, ce n'est

pas de ce côté qu'ils tournent leurs efforts; un député, un seul, a parlé à la tribune de l'organisation du travail; ses paroles, comme le grain de la parabole, sont tombées sur des pierres et n'ont pas fructifié.

Hélas! que dire à des hommes qui ont peur de l'émancipation des citoyens jusqu'à repousser les propositions militaires de MM. Ganneron et Ducos? On nie le mal-être de la société afin de n'y pas porter remède. On s'aveugle sur la mauvaise organisation politique du pays pour ne pas accorder de réforme. On peut marcher ainsi quelque temps, mais que de souffrances s'accumulent! que de réactions peut-être se préparent!

Les intérêts moraux et politiques méconnus, sacrifiés, on s'est donné l'air de vouloir satisfaire des intérêts matériels, intérêts qui parlent si haut depuis quelques années, grâce à la place qu'on leur a faite, à la suprématie qu'on leur a attribuée. Le pouvoir a prétendu s'occuper des chemins de fer; après quatre années de travaux sans résultat, d'études stériles, de promesses menteuses, qu'avons-nous vu? La loi des tronçons, destinée à trahir tous les grands intérêts du pays en ayant l'air de servir les intérêts mesquins des villages, c'est-à-dire un avortement des plus complets. Qui donc, après cela, ne comprendra pas que le pouvoir est inhabile, qu'il ne peut défendre ni les grands intérêts ni les petits, qu'il n'est bon tout au plus qu'à favoriser quelques spéculations particulières? Des compagnies se présentent. — De combien de voix disposez-vous dans les élections? dit le ministre. — De cinquante. — Vos adversaires en ont dix de plus. — Mais nous offrons de faire à meilleur marché; l'État gagnera quelques cent mille francs et le public aura des tarifs moins élevés. — C'est bien de cela qu'il s'agit, vraiment! Vous avez cinquante voix, les autres soixante; vous aurez cinq onzièmes du travail et les autres six: cela nous fera cent dix voix. Voilà comment les choses se traitent, et voilà aussi comment, en raison de ces calculs, rien ne se fait.

La question des sucres surgit et l'anarchie éclate; les ports de mer veulent une protection pour le sucre colonial; les fabricants indigènes demandent que le tarif protège leur industrie naissante. Que fera le ministère? Rien. Il perpétuera un *statu quo* ruineux. Les ports de mer ont des voix dans les collèges, des représentants à la chambre; le sucre indigène nomme des députés. On les laisse en présence afin que l'espoir d'une loi favorable les relie également au ministère. Voilà quelles hautes considérations guident nos gouvernants.

La France révolutionnaire, sceptique et par conséquent tolérante, redoute un clergé ambitieux, ennemi de ses institutions nouvelles; c'est du côté du clergé que le pouvoir se tourne, il lui accorde des faveurs et lui demande en retour la puissance dont il peut disposer en dominant les consciences. Les ordres pullulent, les couvents s'élèvent sur tous les points, l'autorité du prêtre grandit, et l'archevêque de Paris est assez hardi pour adresser au chef de l'État un discours que le *Moniteur* n'ose pas reproduire; le *Moniteur*, lui, l'historien impassible et implacable.

L'industrie vinicole souffrante, à qui les traités n'offrent plus de débouchés, que le tarif américain écrase, élève une voix formidable; la résistance s'organise, des comités se forment: c'est un gouvernement agricole, industriel, créé dans le gouvernement général. Que fera le pouvoir au milieu de ce dédale? Dissoudra-t-il les comités? Il ne l'ose pas. S'efforcera-t-il d'ouvrir des débouchés à la production? Au dedans le besoin d'impôts l'arrête; au dehors il est enfermé par les états voisins dans un cercle infranchissable. Les comités protestent de leur volonté de rester toujours dans la légalité; mais qu'est-ce que la légalité? qui la règle? qui la fixe? Les intérêts s'écrient quand le pouvoir ne les protège plus ou pas assez; ceux qui ont mis les intérêts matériels au-dessus des intérêts politiques sont destinés à mourir sous les coups des premiers.

Vis-à-vis des uns ils n'ont que du mauvais vouloir; vis-à-vis des autres ils sont dans l'impuissance.

La chambre, un moment nationale, prévoit la possibilité d'une guerre au milieu des graves complications de la politique européenne; elle ordonne que notre flotte soit tenue sur un pied respectable. Le cabinet obéira-t-il à cet ordre? Les Anglais ne le permettent pas; l'appui qu'ils prêtent au ministère est au prix du désarmement. Le vœu du pays est sacrifié à l'amitié douteuse de l'Angleterre, et la flotte est désarmée.

Les électeurs sont appelés à nommer leurs représentants; que d'intrigues, que d'argent dépensé, que de promesses, pour fausser la vérité des élections! Jamais le veau d'or ne fut adoré avec plus d'éclat. Cependant le droit de visite, le désarmement ont irrité la classe des privilégiés; il n'est pas sûr que M. Guizot ait la majorité. Le duc d'Orléans meurt, les chambres sont convoquées, le ministère se fait un bouclier d'un cercueil, et la loi de régence est volée. Cette loi ne rassure pas la monarchie qui a tremblé, car elle a reçu l'un des plus rudes coups qui pussent l'atteindre.

Malgré cette loi volée presque sans résistance par une chambre craintive redoutant de voir naître des orages, est-ce bien le ministère qui gouverne? Non, vraiment. On a voulu raffermir ce qu'on appelle l'ordre; mais il y a en France un autre souverain, c'est la bourgeoisie, c'est l'industrie qui fera payer au ministère le triomphe d'un jour qu'elle lui a donné. Le cabinet veut lier la Belgique à la France par l'union douanière; la bourgeoisie ne le permettra pas, et à voir le peu de fondement des craintes qu'elle donne pour prétexte à son opposition, il faut bien reconnaître qu'elle a voulu prouver au ministère triomphant qu'elle était la maîtresse en fait d'industrie. Elle lui remet la garde des intérêts politiques dont elle fait bon marché; elle entend gouverner en souveraine les intérêts matériels.

L'année commencée par la lutte finit par l'anarchie. K.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse:

« Les journaux de Madrid sont du 22, et ceux de Barcelonne vont jusqu'au 23. »

« Le général Seoane, arrivé le 20 de Madrid à Sarria, a pris le jour même possession de ses fonctions de capitaine-général de Catalogne. »

« Le général Van Halen doit accompagner le régent à Madrid. Espartero tient à l'avoir près de lui, et lui promet une haute position, car on assure que, dans son dépit d'avoir été remplacé, l'ex-capitaine-général a menacé de rendre publiques des communications autographes du régent qui seraient de nature à compromettre celui-ci; c'est ce qu'il s'agit d'empêcher. »

« Espartero est parti le 22 de Sarria sans avoir osé se montrer dans la ville qu'il a couverte de ruines. Il se rend, par Tarragone et Tortose, à Valence où il a dû arriver le 26. Il ne devra pas faire grand séjour dans cette ville, car il est de la dernière urgence qu'il se rende à Madrid pour aviser à réunir ou à dissoudre les cortès. »

« Le budget de l'année prochaine n'est pas voté, et le *Corresponsal* a fait remarquer que les citoyens seront en droit, d'après la constitution, de refuser le paiement des impôts non consentis, au moins provisoirement, par la représentation du pays. Le *Corresponsal*, qui est un journal assez retenu pourtant, provoque à ce sujet à la résistance légale et déclare aux ministres que leurs têtes, s'ils essaient de recouvrer par la violence des impôts non votés, répondront un jour de cet attentat. »

« Au reste, Espartero a fait ses adieux à Barcelonne, non par une amnistie, comme on voulait le croire, mais en laissant, dit-on, un décret qui transfère l'université à Cervera et le collège de médecine à Saragosse, sans doute pour récompenser cette der-

FEUILLETON DU CENSEUR.

LE TABLIER ROUGE.

LÉGENDE FORÉZIENNE.

(Suite et fin.)

— Ne blasphème pas, reprit Gérard dans une inexplicable angoisse, et la serrant convulsivement sur sa poitrine; cela nous porterait malheur. Ne l'avis pas de nier jamais le saint amour que je te porte, car cet amour doit être ta religion comme il est la mienne, et qui dit religion dit force, consolation, espérance; nous avons plus que jamais besoin de toutes ces choses. Quant à la reconnaissance qui est le motif de ma détermination, quelque immense qu'elle soit, crois bien que mon amour la dépasse de beaucoup; mais, hélas! ma pauvre amie, ce qui fait pencher la balance du côté qui n'est pas le tien, c'est un serment, un serment sacré, car ma mère l'a reçu en mourant.

Brigitte pâlit à ces mots et sentit un frisson glacial lui traverser les membres, car elle comprit qu'il n'y avait plus d'espoir de retenir son amant.

— Oui, continua Gérard, ma pauvre mère, à son lit de mort, voyant orphelin, sans appui et sans amitiés, celui à qui elle avait donné son lait et qu'elle aimait comme son enfant; prévoyant les dangers auxquels son caractère ardent et audacieux pourrait l'exposer, me fit promettre d'accompagner Aymard, si jamais, par fantaisie ou par devoir, il quittait le château de ses pères. Ce moment est arrivé. Le jeune comte part dans deux jours pour l'armée, et demain je dois me rendre auprès de lui.

— Oh! je sens que je mourrai! s'écria la jeune fille dans le paroxysme du désespoir.

Ce paroxysme dura peu. Les âmes faibles ne sont pas plus capables de grandes douleurs que de grandes résolutions. Brigitte accepta les consolations que son ami s'empressait de lui prodiguer; elle le laissa bercer et s'endormir son chagrin; elle sécha ses larmes. Comme l'enfant qui rit avant d'avoir achevé de pleurer, et revenant peu à peu au calme, à l'espérance, elle oublia le présent pour ne plus songer qu'à l'avenir.

L'absence de Gérard ne paraissait pas devoir être longue. A son retour, il épouserait Brigitte et l'emmènerait au château du comte où elle trouverait chaque jour de nouveaux plaisirs. A cette idée, le front de la jeune fiancée sembla s'éclaircir; Gérard s'en aperçut, et le sien devint plus sombre.

— Maintenant que ton cœur est guéri, il faut songer au mien, Brigitte, car il souffre cruellement: que feras-tu pendant mon absence?

— Mais ce que je fais chaque jour: je prierai pour toi, je soignerai ma mère, je travaillerai à mon trousseau.

— Tu n'iras pas à la danse au moins, s'écria le jeune homme dont les yeux étincelaient; songe bien que je te le défends.

— Je n'en aurai pas envie; mais pourquoi me le défends-tu? dit avec naïveté la jeune fille.

— Tu me le demandes!... mais tu n'as donc pas encore compris l'amour, malheureuse enfant, puisque tu ne sais rien de ses craintes puériles, de ses jalousies inexplicables, de ses volontés exclusives? Crois-tu que je pourrai supporter l'idée que ton regard se mêle à d'autres regards, que ton sourire répond à d'autres sourires, que ta main est dans d'autres mains, retenue, pressée peut-être!... Malédiction! continua le jeune homme dans un mouvement de colère impossible à rendre, cela ne sera pas; jure-moi que cela ne sera pas.

— Je te le jure, dit Brigitte à demi-voix, ma main ne touchera la main d'aucun homme avant le jour où elle s'unira à la tienne devant le prêtre qui bénira notre union.

— Et maintenant que Dieu nous protège! reprit Gérard en embrassant sa fiancée; je crois en toi comme tu dois croire en moi; je m'éloigne sans crainte et ne songe plus qu'au retour.

Deux jours après cet entretien, le comte Aymard de Saint-Priest, accompagné de son nouvel écuyer dont chacun admirait la bonne mine, arriva chez le comte de Forez, son suzerain, à la suite duquel il ne tarda pas à se rendre à l'armée.

Brigitte fut d'abord écrasée de tristesse; on n'entendait plus ses chants; on ne la voyait plus, comme par le passé, aller et venir gaiement autour de la maison. Ses compagnes les plus chères étaient délaissées; elle restait tout le jour enfermée, travaillant auprès de sa mère, et ne sortant quelquefois vers la nuit que pour aller toute pensée s'agenouiller dans un coin sombre de l'église du village et prier pour celui qu'elle regrettait. Cela dura quelque temps, puis le cœur de la jeune fille sembla s'accoutumer à son veuvage, ses prières furent plus rares et plus courtes, son travail moins silencieux; peu à peu elle revint à ses anciennes habitudes et renoua ses relations avec la jeunesse de Saint-Haon. Elle pensait toujours à Gérard; mais depuis qu'elle parlait de sa souffrance, elle la sentait moins. On ne l'avait encore vue cependant dans aucune réunion joyeuse, et tous les efforts de ses amies pour l'y attirer étaient inutiles.

— Il faut te distraire, lui disait quelqu'une de ses compagnes; pourquoi

ne viens-tu plus danser avec nous?

— Ah! si tu savais, Brigitte, comme le père Mathurin a appris de jolis airs; on danse malgré soi rien qu'à les entendre.

Les jeunes gens, dans leur rustique galanterie, étaient bien plus pressants encore; mais Brigitte restait inflexible à toutes leurs sollicitations.

Cependant la saison des vendanges arriva, et avec elle tous les plaisirs qu'elle ramène d'ordinaire à la campagne. Le vin a été donné à l'homme pour fortifier son cœur et le réjouir, et son action providentielle semble se faire sentir aussitôt qu'il colore la grappe où il est enfermé; la récolte de son précieux cordial est pour le naïf habitant des champs le motif de ses joies les plus bruyantes et les plus expansives. Chaque jour, dès le lever du soleil, le coteau retentissait de cris et de chants d'allégresse. On s'appelait, on se répondait, on causait à deux cents toises de distance; on se donnait les tapes les plus agaçantes, les coups de poing les plus gracieux. De formidables éclats de rire allaient éveiller les échos lointains qui les renvoyaient plus longs et plus vibrants, le son des voix humaines remplissait l'air comme le son des cloches aux jours de fête; puis, quand venait le soir, la cornemuse ou la vielle se mêlait à chaque groupe de vendangeurs et le reconduisait au village où tous les instruments, tous les cris, tous les rires, toutes les joies se réunissaient, se confondaient en un seul, immense et étourdissant tintamarre capable de briser le tympan le plus solide, mais au milieu duquel les robustes enfants des campagnes s'amusaient réellement beaucoup.

Du fond de sa retraite, Brigitte suivait en esprit toutes ces fêtes; seule et pensive auprès de sa vieille mère endormie, elle travaillait tristement, pendant les veillées déjà longues, à la faible clarté d'une lampe qui semblait ne donner à regret son incertaine lueur que pour rendre l'obscurité visible. Tout ce qui l'entourait dans sa modeste demeure contrastait douloureusement avec les réjouissances du dehors. Un invincible ennui s'emparait de la jeune fille; elle, dont le caractère était si doux d'ordinaire, pouvait à peine réprimer l'apparence de sa mauvaise humeur. Le souvenir de son fiancé luttait péniblement dans son cœur avec l'attrait du plaisir; il lui semblait que Gérard était injuste d'avoir exigé d'elle le renoncement à des distractions qui, après tout, lui étaient plus nécessaires que jamais. En son absence, elle allait même parfois, dans l'excès de son ennui, jusqu'à se demander si le serment qu'elle avait fait était sérieux, et le dépit colorait son visage quand la voix de sa conscience lui disait: « La promesse faite à un ami est sacrée comme si elle était faite à Dieu, car pour chacune de ses créatures Dieu s'incarne dans l'être aimé. »

Mais cette voix de la conscience devenait chaque jour moins distincte.

nière ville de l'excellent esprit rétrograde qui brille dans l'adresse rédigée par quelques meneurs de sa milice nationale. Rapprochée de la suppression de la manufacture des cigares et de l'hôtel des monnaies, sans oublier la contribution illégale des douze millions de réaux, cette mesure serait le comble de la stupidité dans cette vengeance qui s'acharne sur toute une ville.

Une dépêche de Perpignan disait hier que le parti modéré avait triomphé dans les élections municipales à Barcelonne. C'est une erreur. Les champions du parti modéré, comme les compromis du parti républicain, sont en ce moment à Perpignan; le commun des électeurs, abandonné sans direction à son propre instinct, a fait des choix dépourvus de couleur politique, plutôt que de nommer des hommes appartenant à la coterie progressiste gouvernementale. Ces derniers, patronnés par le *Constitucional*, n'ont pu, malgré tous les moyens dont ils disposaient et l'absence d'adversaires, obtenir que quarante-sept voix. Ce chiffre est exact, nous le tenons de bonne source; il représente le nombre des amis du gouvernement dans Barcelonne.

Du reste, voici un des moyens employés. Dans une réunion préparatoire, on avait désigné M. Gilbert, avocat, ex-alcade, ex-commandant de la milice, appartenant au parti modéré, pour les fonctions de premier alcade constitutionnel. Ce choix ne convenait pas au gouvernement, à ce qu'il paraît; Van Halen n'a pas trouvé de meilleur expédient pour empêcher l'élection de M. Gilbert que de le faire arrêter, sous prétexte qu'il avait figuré dans un club de malveillants. Toute la ville avait été indignée de cette arrestation.

Un nouvel attentat est en train de se consommer. Il paraît que la capitainerie-générale de Madrid a demandé au tribunal de première instance les pièces du procès intenté à M. Olivers, négociant catalan, poursuivi, comme on sait, pour avoir pris un passeport en son nom et l'avoir cédé à M. le colonel Prim; on veut arracher ce citoyen à ses juges naturels pour le livrer à un conseil de guerre. Le tribunal, à ce qu'il paraît, a consenti à cette violation de la loi. L'état de siège règne-t-il partout comme à Barcelonne?

Après les expositions des milices, ou plutôt de quelques compères du gouvernement faisant partie des milices de Saragosse et de Madrid, voici, dans les journaux ministériels, le tour des adresses de la Roda et d'un autre petit village, qui jettent toujours feu et flamme contre les insurgés de Barcelonne, et poussent le régent à en finir avec l'hydre de l'anarchie, car cette invention de nos conservateurs a été importée dans le vocabulaire politique des conservateurs espartéristes. En vérité, cela serait ridicule, si on ne voyait que ces adresses vont à des gens qui les ont provoquées pour s'en servir évidemment à colorer des attentats contre la liberté.

Ce n'est pas la milice entière de Séville qui a été désarmée, mais le 1^{er} et le 3^e bataillons; la compagnie de chasseurs de Llerena a eu le même sort.

Un nouveau journal d'opposition dynastique vient de paraître à Madrid; il a pour titre le *Pabellon español*. Dans son programme qui le met à côté de l'*Eco*, il se déclare pour le mariage d'Isabelle avec un fils de don Francisco; contre toute influence étrangère, surtout l'anglaise qui paraît au *Pabellon* trop à découvert pour n'être pas humiliante; contre le cabinet anti-parlementaire et sans respect pour les formes légales, dont il appuierait la mise en accusation pour les actes illégaux commis à Barcelonne et notamment la contribution de guerre imposée à cette ville, comme on aurait dû mettre en accusation le cabinet Gonzalez pour pareil coup d'état consommé l'an dernier à Bilbao et à Vittoria.

D'après ces idées, nous croyons ne pas nous tromper en supposant que le fondateur du nouveau journal est M. Mata, député catalan.

— On écrit de Perpignan, le 25 décembre, à la même feuille:

Jeudi dernier, une terreur panique s'était emparée des habitants de la Junquera. D'après des rapports controuvés, les réfugiés barcelonnais qui sont actuellement à Perpignan devaient tenter un coup de main sur la Junquera et se diriger ensuite vers Olot, Figueras, etc. Tout cela s'est borné à faire de l'enthousiasme espartériste et à sonner le tocsin. Les autorités ne sont pas étrangères à ce petit mouvement de commande qui a été fait dans le but de donner le change sur la disposition des esprits.

A Barcelonne, les négociants et les fabricants se sont réunis et ont dressé une protestation contre la contribution illégale de 3,600,000 f. que le gouvernement leur a imposée. Dans le cas où on les forcerait à l'acquiescer, ils sont résolus à faire l'offre de leurs propriétés, l'argent étant excessivement rare en Catalogne.

On assure que M. José Xifré, membre de l'ancienne junte consultative, et dont la fortune est très-considérable, a été imposé pour 10,000 piastres. M. Xifré est en ce moment à Marseille.

— On dit que M. Decazes fils, notre chargé d'affaires en Espa-

gne, a dû remettre à M. le comte d'Almodovar, le 20 de ce mois, une note dans laquelle le gouvernement français demande au gouvernement espagnol un désaveu des attaques plus ou moins officielles dirigées contre le consul M. de Lesseps. Si cette démarche est vraie, nous devons nous étonner que la presse de Madrid ne s'en occupe pas le moins du monde.

On dit que le régent marquera son arrivée à Valence par la dissolution de la milice de cette ville. Au reste, les autorités y ont reçu l'ordre formel de déployer le plus grand enthousiasme devant le vainqueur de Barcelonne.

Une lettre écrite le 17 décembre par un correspondant du *Sol* à Barcelonne fait le tableau suivant de cette dernière ville:

Cette ville offre l'image d'une cité prise d'assaut. Vingt bataillons d'infanterie, une artillerie nombreuse, une cavalerie qui ne l'est pas moins, l'encombrent, et à peine trouverait-on une maison qui ne fût pas militairement occupée. Vous savez que l'exécution de douze malheureux a eu lieu le 12 décembre; eh bien! on a dédaigné de faire disparaître le sang qui marque les places ou sont tombées ces malheureuses victimes, et leurs restes n'ont pas obtenu encore les honneurs de la sépulture. On n'accorda que trois heures aux défenseurs de ces infortunés pour s'instruire du procès et se préparer à leur porter le secours d'une parole inutile.

Les condamnés marchèrent au supplice comme s'ils fussent allés à une fête. De ceux-ci la plupart n'avaient pas une arme au moment de l'insurrection, et le seul désir de gagner les cinq réaux que la junte leur promettait par jour les avait décidés à entrer dans la *patulea*, afin de procurer quelques aliments à leurs familles.

On ne s'est pas contenté de suspendre les militaires qui n'avaient pu quitter la ville après que leurs chefs les eurent abandonnés, la même interdiction de toutes fonctions a frappé les avocats, les procureurs, les médecins, les chirurgiens, les architectes, auxquels il est défendu de plaider aux uns, aux autres de *proceder*, aux autres de saigner, de médicamenter, et aux autres enfin de bâtir.

L'exaspération qu'excitent toutes ces taquineries gouvernementales, auxquelles jamais vainqueur n'avait songé jusqu'à présent, est immense. Tout le monde est persuadé qu'après avoir détruit nos maisons et nos fabriques par le bombardement, on veut, par des contributions énormes, nous mettre dans l'impossibilité de les rebâtir.

C'est une atroce calomnie que de prétendre que les modérés et les carlistes ont été les auteurs du soulèvement. Ni les uns ni les autres n'ont été vus dans les sangs de la milice, ni encore moins dans les *patuleas*, ni enfin dans les junte.

On espère que notre député, M. Prim, qui n'a pu heureusement être arrêté, aura le courage de se présenter aux cortès, et que là il fera retentir de foudroyantes accusations aux oreilles des gouvernants.

Paris, le 29 décembre 1849.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La coterie qui a ressuscité les ministres d'état, et qui, encore toute étourdie de l'opposition unanime que cette mesure a soulevée, fait annoncer aujourd'hui que les inconvénients financiers qu'elle pouvait présenter seront atténués par une disposition qui prescrira l'application stricte et sévère de la loi sur le cumul à tous les ministres d'état qui réuniront cette dignité aux fonctions salariées par le budget dont ils pourront être titulaires. Ainsi, parce que cette tentative de restauration coûterait un peu moins qu'on ne l'avait craint d'abord, on espérerait la faire accepter par les chambres.

Ce n'est pas ainsi, nous le pensons, qu'il faut examiner et résoudre la question. Sans doute il est parfaitement inutile d'ajouter de nouvelles charges à un budget déjà en déficit; mais ce n'est pas seulement parce que le rétablissement des ministres d'état serait onéreux aux contribuables que nous le repoussons: nous le repoussons surtout parce qu'à côté d'un pouvoir que la charte déclare responsable, il placerait un pouvoir irresponsable qui pourrait contrarier l'action du premier; nous le repoussons parce qu'en le décrétant par ordonnance, on n'a pas eu d'autre but que de donner une existence officielle à cette camarilla occulte dont l'influence s'est fait si déplorablement sentir sur nos affaires depuis douze ans; nous le repoussons parce qu'en ressuscitant les ministres d'état et le conseil privé, on n'a pas voulu autre chose qu'englober dans une solidarité commune tous les hommes importants des deux chambres, et arriver ainsi plus facilement à faire passer des lois de dotations et d'apanages qui auraient probablement le même sort que leurs aînées si on ne liait pas par une sorte d'engagement préliminaire tous les chefs de ces petites fractions parlementaires dont la réunion peut seule assurer une majorité aux projets de la cour à cet égard.

étouffée qu'elle était par les raisonnements spécieux que ne manquent jamais de nous suggérer les penchants auxquels nous résistons.

Brigitte était pourtant bien loin encore de vouloir manquer à sa parole le soir où elle se décida, pour échapper à l'ennui de sa solitude, à aller prier dans l'église du village; elle quitta son ouvrage à la nuit tombante, et, par un instinct de coquetterie qu'il nous serait difficile d'expliquer, puisqu'elle allait seulement passer quelques instants dans une église déserte, elle refit sa toilette, lissa ses cheveux, mit un bonnet blanc et changea le simple tablier qu'elle portait d'ordinaire contre un beau tablier rouge dont la fraîcheur éclatante ne l'avait encore parée qu'aux jours de fêtes.

— Où vas-tu? lui dit sa mère, et pourquoi te fais-tu si belle?

— Je vais à l'église, ma mère, répondit la jeune fille; je vais prier pour vous... et pour Gérard dont nous n'avons point de nouvelles, ajouta-t-elle avec un soupir.

— Prends garde, prends garde, reprit la vieille, il se fait tard, le temps est mauvais, le vent se lamente dans les grands arbres comme s'il devait arriver quelque malheur. Il me semble que j'ai peur, ma fille; ne reste pas long-temps, je vais être inquiète jusqu'à ton retour.

— Soyez tranquille, ma mère, dit la fiancée de Gérard en franchissant le seuil de la porte.

En effet, ce fut vers l'église que Brigitte dirigea ses pas; elle ne s'avança point dans le sanctuaire, mais s'agenouilla à l'entrée de la nef et pria sans ferveur, car une lointaine rumeur, tout entremêlée de lambeaux de musique, de chants et de cris de joie, arrivait jusqu'à elle. Un chapelet roulait dans ses doigts; ses lèvres murmuraient des prières, mais son esprit ne les suivait point. Il lui semblait par moment distinguer la voix de ses compagnes.

— Comme Jeannette est heureuse, pensait-elle... Bon! voilà Vincent qui appelle Marthe... Lorsque j'y suis, elle n'est pas si fière et on ne la recherche pas tant; je suis sûre qu'au fond du cœur elle est contente de ma retraite.

Puis une rafale emportait tout le bruit dans l'espace, et Brigitte n'entendait plus rien.

Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous! reprenait-elle alors en faisant glisser un grain de son rosaire, et toute confuse de sa distraction.

Peu à peu, soit qu'une attention soutenue rendit ses perceptions plus nettes, soit que la direction du vent prit plus de fixité, Brigitte en vint à distinguer l'air que l'on jouait: c'était son air favori, celui qui lui avait valu ses plus beaux succès, celui où vingt fois elle avait lutté avec la vi-

gueur du ménestrier qui perdait toujours le défi et dont le bras retombait engourdi avant que les jambes infatigables de la jeune fille eussent rien perdu de leur agile précision; c'était alors un beau triomphe, un triomphe dont on parlait dans tous les villages dalentour.

Brigitte pensait à tout cela et à bien d'autres choses peut-être; le cou tendu, l'œil animé, le visage en feu, le cœur palpitant, elle écoutait... et, par un pur mouvement machinal, suivait la mesure de la danse. Bientôt il lui sembla que les oscillations de la lampe sacrée la suivaient aussi. Se reprochant cette méprise, elle voulut revenir à ses prières; mais son esprit se troubla, et elle ne put en ressaisir ni la pensée ni les paroles. Une espèce de vertige s'empara de la pauvre enfant, elle crut voir tous les objets qui l'entouraient s'agiter et suivre comme elle cette impitoyable mesure; les saints dansaient dans leurs niches, les candélabres sur l'autel, les tableaux dans leurs cadres; les têtes de mort dansaient en grimaçant sur les flambeaux funéraires; la chaire, le confessionnal, le crucifix, les piliers massifs, tout dansait. La sainte madone seule, au milieu de ce branle infernal, restait immobile, impassible et sévère; elle semblait, du haut de son piédestal, lancer à la jeune fille un regard plein de courroux. Alors Brigitte eut peur, et, fuyant cette étrange hallucination, elle se précipita hors de l'église, non toutefois sans plonger, par un mouvement d'habitude, ses doigts dans l'eau sainte du bénitier.

Elle s'arrêta sur le parvis; l'air du soir rafraîchit son front et calma ses sens. Elle revint bientôt à elle, et fut toute honteuse de sa frayeur.

— J'ai été bien peu recueillie ce soir, se dit-elle; c'est cette maudite musique qui en est cause... Bah! je recommencerai mes prières avant de m'endormir; allons vite retrouver ma mère.

En disant cela, elle marchait, non point du côté de sa maison, mais tout-à-fait en sens contraire. Elle allait lentement, hésitant, s'arrêtant à chaque pas, et peu à peu, comme à son insu, elle se trouva plus près du bal.

— Je puis bien voir un peu, se dit-elle enfin en avançant doucement dans l'ombre; je ne serai pas aperçue. Il me semble qu'en regardant de loin danser une bourrée, rien qu'une, cela me rendra contente. Je veux voir si Marthe tiendra aussi long-temps que moi, et puis cette niaise de Catherine qui a si mauvaise grâce! Cela m'amuse toujours de la voir sauter à contre-mesure comme une toupie.

Remarquez l'imprudence de la jeune fille: la promesse faite à son fiancé, l'averissement qu'elle venait de recevoir à l'église, la frayeur salutaire qu'elle avait eue, elle oubliait tout, et venait rôder autour du péril comme un pauvre papillon autour de la lumière où il est destiné à se

brûler. — Jusqu'à ce jour, aucune cour royale ne s'est conformée au principe de la loi sur les ventes immobilières, car aucune n'a désigné les journaux qui offraient la plus grande publicité aux annonces judiciaires. Partout l'opposition des journaux indépendants a été un titre d'exclusion. Il est vrai que la cour royale d'Orléans a restitué le droit d'insertion aux journaux d'arrondissement, dont l'hostilité n'était pas bien redoutable; mais cette décision exceptionnelle, elle n'a pas eu le courage de l'étendre aux feuilles du chef-lieu de son ressort. C'est ainsi que le *Journal du Loiret*, entre autres, a été mis à l'index, et que ses dépouilles ont été maintenues à une petite feuille d'annonces sans publicité. Il est vrai encore que la cour royale de Nancy a fait preuve d'une certaine impartialité dans les formes préliminaires; elle a nommé une commission chargée de lui faire un rapport, mais nous ne connaissons pas encore sa décision. Ainsi donc, quant à présent, la magistrature n'a pas donné sujet à la presse indépendante des départements de célébrer son équité.

Les nouvelles désignations que nous apprendrons ne doivent probablement pas différer de celles que nous connaissons. Quel respect l'opinion publique pourra-t-elle conserver pour la justice quand il sera devenu évident comme la lumière que l'esprit de parti a envahi son sanctuaire, et que les magistrats ne rendent plus des arrêts, mais des services?

Voici aujourd'hui le bulletin des décisions que nous révèlent les journaux des départements.

La cour royale de Bordeaux, qui deux fois avait dévié de la déplorable voie dans laquelle M. Martin (du Nord) semble avoir engagé la magistrature, a sacrifié cette année l'*Indicateur* et le *Mémorial de Bordeaux*, précédemment désignés, et a gratifié du monopole des annonces judiciaires le *Courrier de la Gironde* et une feuille créée depuis quelques jours sous le titre l'*Annonce*.

La cour royale d'Amiens a maintenu ses choix précédents et elle a exclu encore les feuilles de l'opposition, comme l'*Observateur de l'Aisne*, le *Guelteur de Saint-Quentin* et le *Progrès de l'Oise*.

Enfin, la cour royale de Paris a préféré pour les annonces du département de l'Aube la feuille de la préfecture au *Propagateur*.

Ainsi, les cours royales de Paris, Douai, Amiens, Orléans, Lyon, Grenoble, Bordeaux, Rouen, Angers, Pau, Caen et Rennes, c'est-à-dire la moitié des cours royales de France, ont suivi le même système d'hostilité contre la presse.

— Le *Courrier français* ouvre un avis qui nous paraît très-dangereux. Il semble dire que le parti dont il est l'organe, après s'être donné la satisfaction de repousser la loi que présentera le ministère, déposera lui-même une proposition qui assurera une pension de 5,000 fr. à tout homme qui aura été ministre. La gauche ne verrait donc là qu'une affaire d'amour-propre; elle se vengerait du cabinet qui a eu l'impolitesse de rétablir les ministres d'état sans la consulter, et elle se rendrait ensuite agréable à la cour en faisant, en vertu de sa propre initiative, ce que la cour désire.

Il est impossible, nous le disons franchement, que la question se décide ainsi. Cette manière de la trancher pourrait sans doute convenir à quelques intrigants qui sont dans les rangs de la gauche bien plutôt pour l'exploiter que pour marcher loyalement avec elle; mais des hommes franchement attachés aux principes qui ont toujours réglé la conduite de la gauche préféreront, nous n'en doutons pas, une solution plus significative et plus conforme surtout aux idées d'économie et de désintéressement qui font la force de l'opposition.

— Il y aura bientôt deux mois que la mort de M. Target a fait vaquer la préfecture du Calvados, et M. Duchâtel hésite encore entre les nombreux aspirants à cet héritage.

M. Martin (du Nord) est plus expéditif. Averti par le télégraphe de la mort de M. Gonet, procureur-général près la cour de Nîmes, il n'a pas même attendu l'arrivée de cette nouvelle par les courriers du midi pour éviter à M. Plougoulm la concurrence dangereuse des avocats-généralx députés.

— La publicité donnée par la presse indépendante au projet qu'avait le ministère de disposer de la recette générale de l'Orne en faveur de l'un des membres de la famille des Passy, a fait échouer ce projet; mais le favoritisme n'a pour cela rien perdu de ses droits. La recette générale de l'Orne a été donnée à M. Paul Bégouen, receveur particulier à Lisieux et protégé de M. Guizot.

— M. Bertrand de Novion, receveur-général des Basses-Alpes, passe à la recette générale de la Vienne.

— Un journal assure qu'il est toujours dans les projets intimes de Louis-Philippe de faire un membre de sa famille vice-roi de l'Algérie. Autrefois et du vivant du duc d'Orléans, ce poste était destiné au duc de Nemours; maintenant c'est le duc d'Aumale qui serait choisi pour la réalisation de ce projet favori.

— Dans une lettre que M. Bugeaud vient d'écrire au *National*

brûler.

D'ailleurs, se disait-elle encore pour étouffer la voix importune qui murmurait dans son cœur, je n'ai pas promis à Gérard de ne pas regarder. Qu'est-ce que cela lui fait que je regarde danser les autres?...

Elle regardait donc, en avançant toujours, et venait de se blottir dans l'ombre d'un buisson de clématites, lorsque tout-à-coup son nom prononcé ou plutôt crié à toute voix vint retentir dans l'assemblée et fut aussitôt répété à l'envi par tous les garçons du village. La jeune fille avait été aperçue; elle tressaillit, s'élança hors de sa cachette et se mit à fuir avec la rapidité d'une biche poursuivie, mais ce fut en vain. Les jeunes gens de Saint-Haon n'étaient pas si stupides et si endormis pour qu'ils laissassent ainsi échapper la plus jolie et la plus aimée de leurs danseuses.

— Brigitte! Brigitte! criaient-ils de toute part en courant après elle.

— Ah! la voilà donc enfin!

— Il est bien temps qu'elle se fasse voir!

— A-t-elle assez boudé, la capricieuse?

— Comme s'il n'y avait pas dans le Forez d'autres garçons que son beau Gérard!

Ils l'eurent bientôt atteinte, entourée et ramenée bon gré mal gré au milieu du bal. La pauvre enfant se débattait inutilement dans les rudes mains de ses admirateurs rustiques.

— Oh! laissez-moi, disait-elle, laissez-moi retourner près de ma mère; je ne veux pas danser. Voyez, un orage se prépare; j'ai à peine le temps de regagner notre demeure...

Mais ils ne l'écoutaient pas.

— Mathurin, la bourrée de Brigitte! criaient-ils, et le vieux ménestrier se mit à jouer son air le plus vif et le plus engageant.

Soit que la jeune fille ne vit pas d'autre moyen de se délivrer de ses persécuteurs que de leur céder pour un instant, soit que la musique, agissant sur ses nerfs, exaltât jusqu'à la rendre irrésistible son penchant trop long-temps comprimé, elle fit trêve subitement à sa résistance obstinée.

— Eh bien! dit-elle, une bourrée, rien qu'une, et vous me laisserez partir ensuite.

A ces mots, Vincent, le plus intrépide et le plus renommé de tous les danseurs de la contrée, se mit en face d'elle, et la danse commença avec une précision, une vigueur, un aplomb et une légèreté qui tenaient tous les assistants dans une muette et contemplative admiration.

Brigitte, qui d'abord avait paru ne céder qu'à la contrainte et avait débuté d'un air assez maussade, se laissa peu à peu aller aux impressions de son plaisir favori et ne tarda pas à s'y livrer tout entière. Son teint se

pour faire l'apologie de sa conduite comme chef d'expédition et comme gouverneur-général, il dit, en parlant des troupes et des chevaux : « Les hommes vivent en très-grande partie aux dépens de l'ennemi, et les chevaux totalement. » Nous nous souviendrons de ces deux lignes quand on présentera le budget de l'Afrique.

— Le rétablissement des ministres d'état et du conseil privé, que Paris et toute la France ont vu avec la même indignation, nous met dans une voie où le pouvoir ne s'arrêtera pas. En vain le contribuable demande grâce, en vain le commerce est en souffrance et plusieurs branches d'industrie sont à peu près mortes, c'est de l'argent, de l'argent et encore de l'argent qu'il faut au pouvoir.

Le ministère d'aujourd'hui vient de grever à l'avance le trésor, par l'ordonnance du 23 décembre, d'une somme de 500 ou de 600,000 francs. Voici que le ministère de demain réclame, par le journal de M. Molé, un crédit pour augmenter le traitement des sous-préfets et un crédit de 100,000 par an pour délivrer les départements de la présence des préfets qui furent trop légèrement choisis ou qui sont devenus incapables; nous citons textuellement.

Certes, c'est là une idée des plus commodes. Lorsqu'on aura nommé un fonctionnaire incapable ou pis que cela, on n'aura plus besoin d'attendre le moment de sa retraite, et on ne sera plus réduit à la dure nécessité de le destituer; les contribuables seront là. On pourra donc pousser les incapables par la porte de la faveur dans la carrière administrative.

— Le Commerce a été condamné avant-hier à un mois de prison et à 200 fr. d'amende pour avoir publié un journal sans cautionnement. Le ministère public a fait résulter ce délit de ce que le Commerce publiait chaque jour un supplément distinct de son édition première, consacré spécialement aux matières commerciales, mais s'occupant cependant de politique.

Le tribunal, pour condamner le gérant du Commerce, s'est fondé sur ce qu'on pouvait s'abonner séparément aux deux publications, ce qui lui a paru constituer deux publications distinctes et par conséquent deux journaux devant être tous deux également soumis aux formalités qui régissent les écrits périodiques.

En vérité, il est bien temps que la législation de la presse soit révisée et cesse d'être une sorte de piège tendu en permanence sous les pieds des écrivains et où les mieux intentionnés peuvent se laisser tomber.

— On sait que M. Plougoulm a été destitué, à la suite des événements de Toulouse, des fonctions de procureur-général qu'il remplissait près la cour royale de cette ville. Depuis lors, il n'est pas de démarches que M. Plougoulm n'ait faites, pas de titres qu'il n'ait invoqués, pas de protecteurs puissants qu'il n'ait mis en avant pour se faire rouvrir les portes de la magistrature. Ces portes viennent enfin de lui être rouvertes. Une ordonnance, insérée avant-hier dans le Moniteur, annonce que M. Plougoulm est nommé procureur-général à Nîmes, en remplacement de M. Gonet, décédé.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du GAZETTEUR.)

Un avis de M. le comte Guyot, directeur de l'intérieur en Algérie, annonce que M. le ministre de la guerre, prenant en considération l'intérêt de la santé des colons et ouvriers auxquels le passage gratuit est accordé sur les bâtiments de l'Etat pour se rendre en Algérie, vient de décider que des couvertures de campement leur seraient délivrées pendant la traversée.

Cette dernière mesure sera généralement approuvée.

ALGER, le 25 décembre 1842. — On a récemment annoncé qu'il était question de l'organisation d'un corps de spahis au Sénégal. Ces informations étaient exactes. Le nouveau gouverneur de cette colonie, M. Bouet, est arrivé de Marseille par le dernier bâtiment à vapeur de la correspondance, et son voyage a pour but de s'entendre avec M. le gouverneur-général, afin de former le noyau des nouvelles troupes qui doivent être affectées au service intérieur de la colonie du Sénégal.

BLIDAH, le 23 décembre. — Nous voyons partir journellement des négociants qui se rendent à Médéah et à Milianah. Les Arabes consentent à leur fournir, moyennant salaire, toutes les bêtes de somme dont ils ont besoin pour le transport de leurs marchandises.

Le 21, il est arrivé un convoi de Milianah; mais il n'a pu nous donner aucune nouvelle de l'expédition qui devait être dans la province d'Oran. L'ordre vient d'arriver de faire venir de Médéah les effets du duc d'Aumale, ce qui nous donne à penser que le prince viendra passer l'hiver dans notre ville.

Blidah renaît de ses ruines; les constructions s'élèvent comme par enchantement, notamment dans les bas quartiers.

Le génie termine une belle place d'armes, et les ponts et chaussées font percer des rues. La rue d'Alger sera magnifique.

colora, ses yeux brillèrent comme des diamants, ses mouvements, en harmonie avec la mesure qu'ils suivaient, étaient pleins de grâce et de divinité; il y avait en elle, dans ce moment, de la force, de la jeunesse, de la vie de quoi animer dix autres femmes. Il lui semblait que sa pensée, que son âme s'élevaient dans l'espace avec la mélodie et se balançaient sur un nuage au rythme cadencé de la cornemuse; c'était une espèce de vertige, c'était quelque chose comme les vagues et délicieuses sensations que produit l'ivresse de l'opium. Brigitte éprouvait donc une joie complète lorsque tout à coup...

Mais pour l'intelligence de ce qui va suivre, quelques explications sont nécessaires.

La bourrée forézienne se danse presque sans interruption; elle n'en a quelquefois pas d'autre que le repos nécessaire au ménétier qui souvent recommence son air quatre ou cinq cents fois de suite avec la constance infatigable d'une machine à vapeur. Lorsqu'un jeune homme veut danser, il n'attend pas que la place soit libre; il passe sans façon devant le danseur qui l'occupe, et celui-ci lui cède avec une courtoisie qu'il est sûr de retrouver à son tour chez les autres. Le nouveau venu fait un salut à la danseuse, et la bourrée continue sans aucun temps d'arrêt et sans qu'une seule mesure soit perdue.

Vincent et Brigitte dansaient si bien, il y avait tant d'accord, d'ensemble et d'harmonie dans leurs mouvements, on les regardait avec tant de plaisir, que nul ne songeait à prendre leur place, et qu'on les eût laissés aller ainsi jusqu'à ce que l'un des deux tombât de fatigue ou que le ménétier demandât merci. Quel ne fut donc pas l'étonnement de la foule lorsque tout à coup un beau cavalier inconnu vint prendre la place de Vincent et dansa en face de la jeune fille avec plus de grâce encore, plus d'agilité, plus de précision que celui qu'il venait d'évincer?

Les bons villageois demeurèrent tout ébahis à cet aspect; ils s'interrogeaient mutuellement, mais aucun d'eux ne connaissait le nouvel arrivé. On supposa que c'était un seigneur étranger en visite dans quelque château du voisinage.

Et c'était réellement un beau seigneur tout éblouissant d'or et de broderies; mais en même temps que ses traits nobles et sa taille imposante commandaient l'admiration, ils inspiroient un indicible effroi. Ses yeux étincelaient d'un feu sombre; son sourire était ironique et menaçant; ses cheveux, soulevés par l'agitation de la danse, semblaient se hérissier sur son front orgueilleux. Je ne sais quoi de sanglant, de féroce, de cruellement sinistre, donnait à tout son être une affreuse splendeur. L'éclat même de ses pierreries, comme celui de son regard, avait un reflet infernal qui brûlait les yeux et glaçait le cœur.

TOULON, le 28 décembre. — La frégate anglaise *Belvedere*, équipée de 330 hommes, commandée par M. Grey, capitaine de vaisseau, a jeté l'ancre sur notre rade. Ce bâtiment a immédiatement après échangé le salut d'usage.

Dans les circonstances actuelles, l'arrivée d'une frégate anglaise dans notre port ne peut manquer de donner naissance à mille conjectures. L'Angleterre veut-elle s'assurer que la flotte française est bien réellement dans l'impossibilité de rien entreprendre?

Le bateau à vapeur *le Sphinx*, commandé par M. Lacheur, lieutenant de vaisseau, parti d'Alger le 25 décembre, a mouillé aujourd'hui sur rade, ayant à bord la correspondance et 88 passagers.

Au nombre des passagers du *Sphinx*, se trouvent M. Laurence, membre de la chambre des députés, qui était allé remplir une mission importante en Algérie, et MM. Girod (de l'Ain), auditeur au conseil d'état, Varnier, chirurgien aide-major, Sentet, magistrat, et Duchâteau, qui l'ont accompagné. Il paraît que ces messieurs formaient une commission.

Il nous répugne d'entretenir si souvent nos lecteurs de certaines personnes et de certaines choses; mais la morale publique a ses exigences. Il y a quelques semaines, le Bulletin Judiciaire de la Presse omettait, involontairement dira-t-elle, dans son compte-rendu des débats relatifs à la catastrophe du 8 mai, une déposition très-importante, mais très-défavorable à la compagnie du chemin de fer de la rive gauche de Paris à Versailles. Aujourd'hui le Commerce se plaint d'une grave altération commise par le Bulletin dans le compte-rendu du procès intenté à la feuille de l'opposition au sujet de son supplément. Le Bulletin de la Presse fait dire à M. Philippe Dupin, défenseur du Commerce :

« Mon Dieu ! je ne veux faire le procès à personne; mon rôle n'est pas d'exercer des poursuites contre qui que ce soit. Je ne vous dirai pas que, dans une affaire toute récente, un journal que je ne veux pas incriminer, Dieu le sait, criait à ses abonnés sur la colline et sur la montagne : « Venez à moi, je vous donnerai plus, et vous me paierez le double. » Qu'est-ce que nous criions, nous ? Toujours : « Venez à moi, c'est tout simple, c'est le métier; mais venez à moi, et si vous n'en voulez que la moitié, je suis bonne fille, vous ne paierez que la moitié. »

Le Commerce déclare que la dernière phrase de ce passage contient une altération, une falsification matérielle.

« M. Philippe Dupin, dit ce journal, respecte trop ses clients et lui-même pour s'être servi de ces expressions et de ces images ignobles. Le fond et la forme, tout ici appartient à la Presse, et nous n'eussions jamais consenti à être défendus dans les termes de mauvais lieu qu'elle prête à notre avocat. Le public sait d'ailleurs que nous ne l'avons jamais fatigué ni de nos réclames, ni de nos prospectus; que l'on ne nous a jamais vus employer nos colonnes à éditer journellement notre panégyrique. C'est le métier que nous abandonnons à MM. les faiseurs d'affaires. »

L'ouverture du congrès a eu lieu le 5 décembre à Washington. Le 6, le président Tyler a présenté son message. C'est un document fort long; nous n'en publierons que les extraits qui sont plus particulièrement relatifs à la France. Voici un passage qui se rapporte à la partie du traité Ashburton qui concerne la traite des nègres :

Par l'article 10 du traité de Gand, il était expressément déclaré que, attendu que le trafic des esclaves est inconciliable avec les principes de l'humanité et de la justice, et attendu que Sa Majesté et les Etats-Unis sont également désireux de continuer leurs efforts pour arriver à son entière abolition, il est, par ces présentes, convenu que les parties contractantes emploieront tous leurs efforts pour atteindre un but si désirable.

Dans l'exécution des lois et traités de la Grande-Bretagne, une pratique avait menacé de surgir de la part des croiseurs tendant à soumettre à la visite les navires naviguant sous pavillon américain, laquelle, en même temps qu'elle entraînait une violation de nos droits maritimes, aurait soumis à des vexations une branche de notre commerce journellement croissante, et qui demandait la protection encourageante de notre gouvernement; et, bien que lord Aberdeen, dans sa correspondance avec les envoyés américains à Londres, eût expressément renoncé à tout droit de détenir un navire américain sur les hautes mers, même s'il se trouvait des esclaves à bord, et eût restreint les prétentions britanniques à une simple visite et enquête, cependant il n'avait pas été bien compris par l'exécutif des Etats-Unis comment une pareille visite et enquête pouvait être faite sans une suspension du voyage, et par conséquent une interruption du commerce. Ce n'était considéré que comme le droit de visite présenté sous une nouvelle forme et exprimé en termes différents; et, en conséquence, je regardai comme un devoir de déclarer formellement, dans mon message annuel au congrès, qu'une pareille concession ne pourrait être faite, et que les Etats-Unis avaient également la volonté et le pouvoir d'exécuter leurs propres lois et de protéger leur pavillon contre son emploi à un usage prescrit par ces lois et flétri par la réprobation morale du monde.

Cependant le musicien, tout fier de montrer son talent à un si brillant seigneur, avait redoublé le mouvement précipité de sa mesure. Brigitte, malgré l'épouvante dont elle était saisie, n'avait osé s'arrêter, subjuguée par une fascination terrible. La pauvre fille dansait, dansait toujours; ses joues devenaient pâles, ses lèvres livides, un frisson mortel parcourait ses membres, elle sentait ses genoux trembler et fléchir, et cependant elle dansait toujours.

Bientôt l'orage qui menaçait depuis quelque temps éclata dans toute sa force; les assistants prirent la fuite. Un coup de tonnerre affreux retentit, l'étranger y répondit par un éclat de rire plus affreux encore, et Brigitte sentait ses cheveux se dresser et son cœur se briser de terreur, mais elle dansait toujours. Un vent furieux éteignait en hurlant la lampe suspendue au tilleul; de sinistres éclairs illuminaient seuls cette scène d'horreur, et la jeune fille dansait toujours, toujours !

— Votre main, Brigitte, dit le terrible cavalier en fixant sur sa victime un satanique regard; donnez-moi votre main.

Mais la fiancée de Gérard, malgré son trouble désespéré, eut encore assez de présence d'esprit pour se souvenir des dernières paroles qu'elle avait données à son amant : « Ma main ne touchera la main d'aucun homme avant le jour où elle s'unira à la tienne devant le prêtre qui nous bénira. »

Punie si cruellement pour avoir violé une de ses promesses, elle sentait qu'il n'y avait pour elle d'espoir, de salut que dans l'accomplissement de l'autre. Elle mit les mains dans les poches de son tablier, et refusa obstinément de les laisser prendre par l'étranger. Celui-ci tenta de s'en emparer de force, mais il ne put y réussir. Les bonnes femmes du pays ont toujours attribué l'infirmité de ses tentatives à l'eau bénite que Brigitte avait prise avant de sortir de l'église. Enfin la pauvre enfant, reprenant un peu de courage au souvenir de celui qu'elle aimait, se mit à fuir à toutes jambes; mais au moment où elle échappait à la fascination de son danseur maudit, il saisit le coin de son tablier et lui cria avec une diabolique ironie :

— Sans adieu, jeune fille; nous nous reverrons plus tôt que tu ne penses. Brigitte se sauvait à demi morte d'angoisse; mais, hélas ! la malheureuse ! elle n'était pas au terme de ses tribulations. Arrivée au point de jonction de la route et du petit sentier qui conduisait à sa chaumière, il lui fut impossible de prendre ce sentier. Une force invincible l'entraînait et la contraignait à marcher sur le chemin de la forêt; tous les efforts qu'elle tentait pour revenir sur ses pas étaient inutiles et n'aboutissaient qu'à lui faire éprouver les plus intolérables douleurs. Elle marchait, marchait, comme *Ahasvérus* le maudit, sans pouvoir ni s'arrêter, ni se re-

« Prenant ce message comme des lettres d'instruction, notre ministre à Paris se crut obligé de se placer sur le même terrain dans une remontrance (*remonstrance*) qu'il jugea de son devoir de présenter à M. Guizot, et, par l'entremise de celui-ci, au roi des Français, contre ce qui avait été appelé le quintuple traité, et sa conduite à cet égard fut approuvée par son gouvernement.

En stricte conformité avec ces vues a été rédigé l'article 8 du traité, qui stipule que « chaque nation conservera à flot, sur les mers d'Afrique, une force d'au moins 80 canons, pour agir séparément et à part, sur les instructions de leurs gouvernements respectifs, et pour l'accomplissement de leurs lois et obligations respectives. »

D'après cela, vous verrez que la position prise dans le message a été pleinement maintenue, qu'en même temps les stipulations du traité de Gand ont été exécutées de bonne foi par les deux pays, et que tous les prétextes ont été écartés pour l'intervention dans notre commerce par un gouvernement étranger. Par conséquent, en même temps que les Etats-Unis se sont levés pour la défense de la liberté des mers, ils n'en ont pas pour cela fait un prétexte pour se dispenser d'accomplir les stipulations de leurs traités, ni pour tolérer un trafic réprouvé par nos lois.

Un pareil arrangement, fait par les autres puissances, ne pourrait manquer d'ancêtre sur l'Océan la traite des nègres, sans l'interpolation d'aucun nouveau principe dans le code maritime. Nous avons droit d'espérer que l'exemple par nous donné sera suivi par quelques autres, sinon par tous. Nous avons par là aussi assuré bonne protection au loyal traficant sur ces mers, remplissant ainsi à la fois les devoirs d'une saine politique et ceux de la justice et de l'humanité.

Nous avons tenu à reproduire textuellement ce passage, parce qu'il en sera sans doute donné lecture à la tribune française par quelque député de l'opposition, lorsqu'on rappellera M. Guizot, qui veut le maintien des anciens traités de 1831 et 33, au sentiment de notre dignité et de notre indépendance de l'Angleterre.

Dans la suite du message, le président recommande l'établissement d'entrepôts. En cas de révision du tarif existant, le président recommande aussi l'union fondée sur l'attachement réciproque des états et des individus les uns pour les autres.

Cette union dans les sentiments ne saurait être maintenue que par l'adoption d'une politique qui, ne donnant pas de bénéfices exclusifs aux uns et n'imposant pas de sacrifices exagérés aux autres, concilie les intérêts de tous, en suivant la ligne de la modération, en cherchant à rendre l'opinion publique harmonique, et en apprenant partout au peuple à sentir et à voir que le gouvernement veille également aux intérêts de tous...

Des droits extravagants manquant leur fin et leur objet, non seulement en excitant dans l'opinion publique une hostilité contre les intérêts manufacturiers, mais en encourageant un système de contrebande sur une large échelle et toute autre espèce de moyens de fraude que la vigilance la plus active ne peut empêcher. Une politique opposée aurait des résultats essentiellement différents, dont tous les intérêts sociaux, et les intérêts manufacturiers plus que tous les autres, tireraient d'importants avantages.

Enfin le président entre dans de longues considérations sur la secousse qu'a éprouvée le crédit américain en Europe; et il ne pouvait trop insister sur ce point, car en réalité ce crédit n'existe plus. Il fait des vœux pour que l'emprunt avec garanties sur les revenus des terres publiques puisse être conduit à bonne fin.

La Gazette d'Augsbourg publie la lettre suivante, datée de Paris, 14 décembre, relativement au transit de la Suisse en France :

L'abolition du droit de transit a surtout pour but de faciliter un rapprochement commercial entre la France et la Suisse. D'après les tableaux statistiques que le gouvernement a fait publier récemment, la Suisse est le pays qui fait le plus grand transit en France. La Suisse expédie annuellement par la France pour 75 à 80 millions de marchandises; ainsi, seule, presque autant que la Grande-Bretagne, l'union des douanes allemandes, la Sardaigne et les Etats-Unis ensemble. Les nombreuses voix qui se sont prononcées en faveur d'une accession de la confédération suisse au Zollverein, iniquité notre gouvernement. Pour s'opposer à cette tendance, la commission commerciale chargée il y a quelques mois par le ministre des affaires étrangères du travail préparatoire des projets de traités de commerce, a reçu ordre de s'occuper avant tout de la question suisse.

M. Rossi, l'un des membres de cette commission, a fait un projet de traité. M. le comte Mortier a reçu ordre de faire à la diète helvétique des ouvertures confidentielles. Il paraîtrait que le gouvernement fédéral a reçu froidement ces communications, car les dépêches de M. Mortier renfermaient le conseil que la France devait faire une démarche pour convaincre la Suisse qu'il s'agissait réellement d'accorder des facilités commerciales. On résolut donc de commencer par abolir le droit de transit. Le gouvernement fédéral fut prévenu de cette mesure avant sa mise à exécution; il répondit par un accueil favorable à ces propositions.

Le comte Mortier a été appelé à Paris pour assister aux conférences de la commission. Il y est attendu avant la fin de l'année et y restera bien l'hiver. Pendant son absence, M. Rayneval remplira les fonctions de chargé d'affaires. On assure que l'ordonnance concernant le transit a eu aussi pour but de servir de rapprochement entre la France et l'union des douanes allemandes.

tourner. Alors un désespoir affreux s'empara de la pauvre fille; des sanglots, des cris lamentables s'échappèrent de sa poitrine et attirèrent sur ses pas sa vieille mère qui, inquiète de sa longue absence, était venue l'attendre sur la route.

— Où vas-tu, ma fille ? lui dit la bonne femme en courant, pour la suivre, à perdre haleine.

— Hélas ! ma mère, je vais dans un lieu d'où l'on ne revient pas. Priez, priez pour votre malheureuse fille; elle est perdue !

Brigitte conta alors à sa mère ce qui venait de se passer. Au portrait qu'elle fit du beau cavalier, la vieille femme n'eut pas de peine à reconnaître le démon, et son effroi fut grand. Cependant, en présence de l'horrible danger que courait son enfant bien-aimée, sa présence d'esprit ne l'abandonna point.

— T'aurait-il touchée, le maudit ? demanda la pauvre mère avec anxiété.

— Il a seulement touché mon tablier, répondit la pauvre désolée, en gémissant et marchant toujours.

— Eh bien ! quitte ton tablier, ma fille.

Brigitte détacha son tablier, et tout aussitôt elle s'arrêta, revient sur ses pas et tombe dans les bras de sa mère en criant avec un accent impossible à rendre :

— Sauvé ! Merci, mon Dieu ! merci ! je suis sauvée !

Mais, ô prodige ! le tablier rouge de la jeune fille continua de suivre l'infatigable impulsion qui lui avait été donnée; les deux femmes, à la lueur des éclairs, le virent voler sur la route dans le sens opposé au vent jusqu'à l'entrée de la sombre forêt où il disparut dans un gouflre sans fond qui exhalait une odeur sulfureuse.

Brigitte fut à jamais corrigée de son amour désordonné pour le plaisir. Elle prit la danse tellement en horreur, qu'aux plus beaux jours de fête on la voyait pâlir au son de la vielle ou de la cornemuse; aussi, lorsqu'après une longue absence, Gérard revint au village, il la trouva toute à ses devoirs et à son amour, et fut heureux et fier de lui donner son nom.

On voit encore, pendant les nuits d'orage, le tablier rouge de Brigitte voltiger sur la route de la montagne. Le démon, trompé dans son attente, l'envoie comme une amorce à la coquetterie des jeunes filles; mais jusqu'ici aucune ne s'y est laissée prendre : ce qui prouve, disait fort judicieusement ma nourrice en achevant son récit, que Dieu a pourvu les femmes d'assez de bon sens et de finesse pour déjouer les ruses de l'esprit du mal.

ROZANNE BOURGOING.

Chronique.

LYON.

L'exposition de la société des Arts sera fermée lundi, mardi et mercredi prochains pour cause de changements intérieurs. De nouveaux tableaux seront produits ; on cite comme devant fixer l'attention un tableau d'histoire de M. Déveria, un paysage envoyé de Rome par M. Ponthus-Cimier, qui a eu un succès remarquable à l'exposition dernière, et deux grandes toiles de M. Laverne, artiste lyonnais.

— Par arrêté de M. le ministre de l'intérieur en date du 13 décembre courant, MM. Favre-Gilly, avocat ; Pitiot-Coletta, négociant, ancien juge au tribunal de commerce ; Mallié (Philippe), propriétaire et rentier ; Arnaud (Victor), conseiller municipal, ont été nommés membres du conseil général d'administration des deux hôpitaux civils, pour entrer en fonctions le 1^{er} janvier 1843, en remplacement de MM. Desprez, Jarre, Mallié et Puvis.

— M. Sauzet, président de la chambre des députés et député de l'arrondissement du midi, est parti pour Paris mardi dernier.

— Les journaux de Paris ont parlé il y a quelques jours de l'évasion de M^{me} Lafarge, mais ce bruit ne s'est pas confirmé. A Lyon, le bruit court que Poncet, l'audacieux malfaiteur qui enleva, il y a deux ans, sur l'un de nos quais les plus fréquentés, un négociant de notre ville, s'est évadé du bagne, et qu'il est venu se réfugier à Lyon. En répétant ce bruit, nous ne nous faisons que l'écho de la rumeur publique, car il nous est impossible de garantir le fait.

DÉPARTEMENTS.

Dans la nuit du 15 au 16 décembre, un moulin situé au hameau de Cologniat, commune d'Aranc (Ain), a été la proie des flammes. Ce moulin n'était pas habité ; on y avait fait du feu jusqu'à dix heures du soir, heure après laquelle le meunier l'avait quitté. Le sinistre est évalué à 5,200 fr. Le moulin n'était pas assuré.

Un autre incendie, résultat de l'imprudence, a eu lieu au Grand-Abergement et a consumé une ferme appartenant à M. Simonnet, avoué. Le fermier, sur le conseil imprudent d'un maçon, avait fait du feu dans une cheminée non achevée, dans l'idée de la sécher ; elle dépassait à peine le toit, auquel le feu n'a pas tardé de prendre. Tout le bâtiment a été embrasé ; on n'a pu sauver que le gros bétail et une partie du mobilier. Le bâtiment était assuré.

— Par ordonnance ont été nommés : vice-président de la chambre temporaire du tribunal de Saint-Marcellin, M. Candy ; juge suppléant au même tribunal, M. Teste.

— Le *Courrier de l'Isère* donne la nouvelle suivante aux magistrats inférieurs du ressort :

« On assure que M. le garde-des-seaux a été autorisé par le conseil des ministres à porter au budget de 1843, pour le tribunal de première instance de Grenoble, une augmentation de crédit qui permettra d'élever le traitement des juges de 1,800 fr., taux actuel, à 2,000 fr. M. le garde-des-seaux demandera en même temps une somme de 42,000 fr. pour élever à 3,000 fr. le traitement des substituts de procureurs-généraux. »

— Dimanche soir, la fille du gendarme Descher, de la brigade de Brénod (Ain), retournant de Nantua à son village, s'est égarée dans les bois du Mont-d'Ain, où elle a failli périr. Enveloppée dans un brouillard épais, ayant perdu le sentier qu'elle devait suivre, elle tomba du haut d'un rocher et fut précipitée, à une profondeur de douze à quinze mètres, sur un point escarpé où elle ne pouvait faire un pas sans trouver de tous côtés un abîme.

A ses cris, des habitants des Neyrolles accoururent ; mais ils durent renoncer à porter secours à la malheureuse jeune fille avant que l'obscurité fût dissipée ; toutefois ils allumèrent un grand feu pour l'avertir qu'on ne l'abandonnait pas.

Au point du jour, un certain nombre de personnes de Nantua et de Brénod se portaient sur les lieux. Après de grands efforts, et avec un dévouement qui leur fait honneur, les nommés Pierre Guinard, Hugonnet, Maurice et Carraz arrivèrent assez près de la fille Descher pour que l'un d'eux, Guinard, pût se faire descendre jusqu'à elle au moyen de cordages passés sous les bras. Tous deux furent remontés, et la jeune fille fut conduite immédiatement aux Neyrolles où elle reçut les soins convenables. Heureusement elle n'avait que de légères contusions et quelques déchirures ; elle pu rentrer le même jour dans sa famille.

— On nous écrit de Tulle :

« Hier 21 décembre, jour de Saint-Thomas, une grave et longue cérémonie a eu lieu dans l'église de Tulle sous la présidence pour ainsi dire de M. le préfet et de M. l'évêque. »

« Une petite cloche, habillée comme une poupée ou comme une madone, a été baptisée. Le parrain était un petit garçon de 6 ans, la marraine une petite fille de 3 ans. Monseigneur a prêché ; à propos de cloche, il a parlé d'orage, et il a dit que le démon était caché dans la nue qui porte la foudre, et que pour l'en chas-

ser il fallait sonner les cloches, à l'appui de quoi il a raconté le miracle d'une sainte qui, en étendant son voile, arrêta la lave d'un volcan, et le miracle d'un saint dont le manteau, dans une tempête, avait servi de voile et empêché le naufrage. Voilà les sacristains bien embarrassés, entre l'évêque qui leur dit de sonner et la physique, la loi, le préfet et le maire qui le leur défendent. Du reste, voici la loi :

« L'évêque se concertera avec le préfet pour régler la manière d'appeler les fidèles au service divin par le son des cloches. On ne pourra les sonner pour toute autre cause sans la permission de la police locale. » (Art. 48 de la loi du 18 germinal an X relative à l'organisation des cultes.) »

— Il paraît que les difficultés du chemin de fer par Besançon et la vallée haute du Doubs s'aplanissent. La ville de Gray, craignant d'être mise en dehors de la ligne si elle s'obstinait à défendre, avec le reste de son département, le tracé par la Haute-Saône, s'est décidée à faire cause commune avec Besançon, à la condition que cette dernière ville s'entendrait avec elle pour que le tracé par la vallée du Doubs passât par Gray en se dirigeant sur Dijon. Les chambres de commerce de ces deux villes sont convenues, dit-on, de marcher vers ce but. Reste à savoir s'il est possible d'établir une voie de fer de Besançon à Gray à travers les hauteurs qui séparent ces deux villes, et comment MM. les députés des trois arrondissements de la Haute-Saône qui seront frustrés de leurs espérances prendront l'arrangement des Graylois avec les Bisontins. (Le *Franc-Comtois*.)

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Par jugement du tribunal de commerce en date du 9 décembre 1842, la société qui a existé entre les sieurs Recordon et Kupfer pour la vente des charbons a été dissoute.

Une sentence arbitrale rendue en dernier ressort le 22 du présent mois de décembre, enregistrée le 29 et déposée le même jour au greffe du tribunal de commerce de Lyon, a définitivement attribué au sieur Charles Kupfer la liquidation de ladite société.

Le Chocolat, le Sirop et la Pâte de Mousse perlée (*fucus crispus*), employée avec succès contre toutes les affections irritatives ou inflammatoires de la poitrine, de l'estomac et des intestins, se trouvent toujours au Dépôt général des Médicaments brevetés et autorisés, pharmacie Lardet, place de la Préfecture, n. 16, à Lyon.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

Jolies

ÉTRENNES

à bon marché.

Reliures et Cartonages.

Chez **ED. VIDAL, libraire**, Livres de Piété et d'Education.
rue des Bouchers, 8.

On trouve chez le même **LE MYSTÈRE DE LA TRINITÉ**, tableau symbolique de la trinité unité de Dieu, considérée comme la seule base rationnelle de la vraie philosophie ; préface d'un ouvrage important qui est vivement attendu par plusieurs membres du clergé. Ce tableau a été dédié avec approbation à S. E. Mgr. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon. — Prix : en feuilles, 2 fr. et 2 fr. 50 c. ; cartonné, 4 et 5 fr. (5745)

LE CARDINAL-ROI,

PAR ANTHELME ROLLIN.

A Paris, chez M. Victor Magen, éditeur, quai des Augustins, n. 21 ;
A Lyon, chez les principaux libraires. (5739)

Etude de M^{re} Fauché, huissier à Lyon,
place de Roanne.

Le lundi deux janvier 1843, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en tables, garde-manger, commode avec dessus de marbre, glace, secrétaire, chaises, etc., avec une grande quantité de peupliers, arbres à fruits de différentes espèces, lauriers et autres propres à la transplantation. (1839)

A vendre de suite pour cessation de commerce.

UN FONDS DE COMMERCE DE DRAPERIE, ROUENNERIE ET ÉTOFFES DIVERSES, parfaitement situé et bien achalandé depuis plus de cinquante ans, à Autun (Saône-et-Loire).

S'adresser, pour traiter, à M. Crochet, propriétaire, demeurant à Autun. (429)

A vendre.

UNE FABRIQUE DE BOUGIES ÉCONOMIQUES en activité, avec deux presses puissantes et neuves, pouvant faire trois cents paquets par jour. — Prix : 12,000 fr.
S'adresser rue Grenette, 39, au 2^e, chez M. L'hôpital, teneur de livres. (427)

A vendre de suite.

Beau Fonds de Café,

Bien agencé, sur une des belles places de Lyon, ayant un bon travail et un long bail.
S'adresser à M. Drogue, rue Buisson, 17. (401)

A louer de suite,

EN UN OU DEUX LOTS.

MAISON avec TERRASSES et PAVILLONS, située au Chemin-Neuf, d'où l'on jouit d'une superbe vue, propre surtout pour un RESTAURANT, et divisée et agencée au gré du locataire.

S'adresser à M. Chazelles, rue de l'Archevêché, n. 1, au premier. (404)

AVIS.

BONNE RÉCOMPENSE à la personne qui rapportera DEUX BILLETS DE BANQUE qui ont été perdus mercredi 28, l'un de 1,000 francs et l'autre de 250 francs.
S'adresser au concierge de la maison n. 24, cours Morand, aux Brotteaux. (424)

DU 1^{er} AU 10 JANVIER INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES

DE LA SAONE

PARTENT POUR CHALON

Tous les matins à 6 heures. (428)

Rhumes.

LA PÂTE DE GEORGÉ, la plus agréable et la plus efficace pour la guérison des maladies de poitrine, se vend toujours par boîtes de 60 c. à 1 fr. 20 c., à Lyon, et principalement chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 50, et VERNET, place des Terreaux, 15 ; à Saint-Etienne, CHERMEZON, rue de la Comédie ; à Chalon-sur-Saône, POURCHIER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, n. 4. (8118)

prix fixe invariable.

SOCIÉTÉ LYONNAISE.

SPECIALITÉ DE CHALES,

Place de la Boucherie-des-Terreux, n. 3, à Lyon.

MM. BARTHE frères, gérants de cette maison, montée par une société lyonnaise et parisienne fabricant ces articles qu'elle dépose en magasin comme consignation pour être vendus aux prix de fabrique, ont, à cet effet, l'honneur de prévenir le public que l'ouverture de leur magasin a eu lieu le 28 décembre 1842. Le soir même de l'ouverture, il a été fait une exposition dans le magasin de tous les articles tenant à leur spécialité, avec les prix marqués en chiffres connus. Il est inutile qu'ils fassent mention de leurs prix ici ; seulement ils diront au public lyonnais qu'ils auront toujours en magasin un grand nombre de châles, soit en châles tapis brochés laine, châles cachemire, depuis 18 francs jusqu'à 200 francs, châles longs brochés, également laine, depuis 100 francs jusqu'à 600 francs, et châles fantaisie damassés, de 7 francs à 20 francs. Dans leur spécialité il entrera également les articles foulards, cravates en tous genres, etc. (5340)

Avis Important.

Le représentant de la maison Bardet et Ce, fabricants de châles à Paris, a l'honneur de prévenir les dames de Lyon qu'il vient de recevoir ordre de sa maison de rentrer incessamment ; mais, comme il lui reste encore plusieurs châles en tous genres, il les vendra tous à des prix très-bas.

Châles longs indous tout laine, en toute grandeur, en bleu, vert, noir, orange, blanc et rouge, à 150 et 180 f. Les mêmes se vendent 250 et 255 f.

Châles longs, cachemires français, de 200 à 550 f. Les mêmes se vendent 350 f.

Châles carrés tout laine, en indou et en cachemire, 7/4, toutes couleurs, de 26 à 200 f.

Châles carrés, brochés, 7/4, en rayés et rosaces, à 12 f.

Châles kabyles à 6 f. 50 c.

Châles damassés à 7 f. 50 c.

Grand choix de foulards de l'Inde à 3 f. 50 c.

Le magasin est toujours à l'hôtel du Havre, rue Saint-Dominique. (5741)

LIQUIDATION

DE

JOUETS D'ENFANTS

à 25 0/0 de rabais,

Grande rue Mercière, dans l'enfoncement,
vis-à-vis l'allée Marchande.

Assortiment de couverts en plaqué et en maillechort, réchauds, porte-huiliers, porte-craquelés, flambeaux, et tout ce qui concerne le service de table et de limonadier.

Collection de bijouterie plaquée en or.

Nouveau genre de couverts aussi beaux et blancs que l'argent, à 2 fr. 25 c., garantis sur facture la solidité ; pour cuillères à café, 6 fr. la douzaine. (6327)

L'ouverture du deuxième

COURS

DE

MAGNÉTISME

EXPÉRIMENTAL,

Professé par B. G. R.,

Est fixée au lundi 16 janvier 1843, à trois heures,

ET CONTINUERA

les lundi, mercredi, vendredi
de chaque semaine, à la même heure.

Les mardis, jeudis et samedis, à huit heures du soir, auront lieu des leçons spéciales sur les expériences magnétiques où les souscripteurs du cours seront admis.

Pour les personnes qui ne pourraient pas assister aux cours, des leçons particulières seraient données tous les soirs de sept à dix heures. — Prix : 12 fr.

On souscrit chez MM. Nourrier, libraire, rue de la Préfecture, 6, et Guigard, libraire, place des Terreaux, chez lesquels on délivre des prospectus. (5746)

FLUIDE PROPHYLACTIQUE.

On Conservateur de la bouche, des dents et des gencives dans un état sain et de santé parfaite, se trouve chez COURTOIS pharmacien, place des Pénitents-de-la-Croix, quartier Saint-Clair, à Lyon.

Son usage blanchit les dents, même les plus noires, sans jamais en altérer l'émail, procure aux gencives l'incarnat et à la bouche une odeur très-savante.

Un prospectus indiquant la manière de s'en servir accompagne chaque flacon.

Un dépôt est établi au bureau de la Conservation des Affiches, rue d'Egypte, n. 7, au 1^{er}. (7673)

SIROP PECTORAL DE MACORS

POUR RHUMES, ENROUEMENTS, IRRITATIONS DE POITRINE.

Ce Sirop, composé en 1780, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque. Ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours conservé sur eux une supériorité incontestable et une préférence méritée.

A Lyon, chez l'inventeur, M. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 50 ; à Paris, chez M. FAYARD, pharmacien, dépositaire général, rue Montholon, 18, et chez M. BLAIN, pharmacien, rue du Marché-Saint-Honoré, 8. (7712)

PHARMACIE

A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N° 23.

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie ; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale ; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire ; à Vienne, M. Ollier, épicière, rue des Serruriers. (7470)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison radicale, en cinq jours, de la blennorrhagie, si ancienne qu'elle soit et réputée incurable, par la MIXTURE et la POUDRE VÉGÉTALE de M. BERTRAND, pharmacien de l'Ecole de Montpellier. — Pour preuve, l'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. (On délivre un reçu imprimé.) — M. Bertrand prépare aussi l'EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPARILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang. (Ne pas confondre avec les Sirops.) — Pour en prendre connaissance, demander la brochure que l'on envoie gratis. S'adresser à la pharmacie, place Bellecour, n. 12, à Lyon. (Affranchir.) (7184)